

**Aux médecins de l'AMG**

Genève, le 20 février 2015

**Concerne : assurés de base / quotas d'hospitalisation dans les cliniques privées**

Chers docteurs, chers amis,

Depuis 2012, les patients bénéficiant d'une simple assurance de base ont la possibilité d'être hospitalisés dans les cliniques privées membres de notre association et ayant reçu des mandats. L'Etat de Genève, dans le cadre de la planification hospitalière cantonale, a fixé des quotas par spécialité et par clinique. Nous avons constaté et informé la Direction Générale de la Santé que cet accès limité aux cliniques est peu clair, tant pour les médecins que pour la population, et que cette situation méritait une communication aux intéressés.

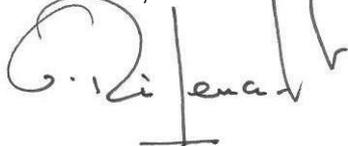
Par conséquent, notre association a décidé de lancer une campagne d'information destinée à la population genevoise. Vous trouverez en annexe l'affiche qui sera diffusée auprès des médias, ainsi que l'adresse du site internet [www.clic-santé.ch](http://www.clic-santé.ch) créé à cet effet, expliquant les droits des patients et mentionnant les cliniques mandatées par spécialité.

Nous profitons de cette occasion pour rappeler que dans le cadre d'hospitalisations, seules les assurances semi-privées ou privées garantissent toute l'année le libre choix du médecin et de la clinique.

Par ce courrier, nous avons souhaité vous informer en primeur de cette démarche, qui, nous l'espérons, vous sera aussi utile dans le cadre de vos échanges avec vos patients.

Veillez agréer, chers docteurs, chers amis, nos salutations distinguées.

Gilles RUFENACHT, Président



Nicolas FROELICHER, Vice-Président



Philippe CASSEGRAIN, membre du comité



Stanley HAUTDIDIER, membre du comité

